

---

## [Les peuples des forêts: un rayon d'espoir](#)

La forêt tropicale est l'un des écosystèmes le plus divers au monde, ainsi que le plus menacé. Quoique les gouvernements soient arrivés à un consensus concernant le diagnostic du problème, ils ont échoué quant à la mise en application de mesures internationales et nationales destinées à assurer la conservation des forêts. Dans ce contexte, il convient de souligner certains aspects fondamentaux qu'il faudrait tout d'abord accepter définitivement pour être à même d'aborder correctement le sujet.

Le premier aspect concerne les habitants des forêts: les forêts ne sont pas vides, elles sont habitées aujourd'hui et elles ont été habitées par des peuples indigènes et des peuples traditionnels pendant des millénaires, et ce, bien avant la création de la plupart des Etats modernes. Chacun de ces peuples connaît très précisément les limites du territoire qu'il utilise, qu'il gère, qu'il possède.

Le deuxième aspect à mettre en valeur concerne les droits de ces peuples. Les habitants des forêts ont des droits acquis sur leurs territoires ayant été les premiers à s'y établir. Cependant, la plupart des gouvernements nationaux se refusent à reconnaître ces droits et déclarent que les forêts appartiennent légalement à l'Etat. Cette injustice juridique, qui est née, dans la plupart des cas, lors du régime colonial, ouvre la voie à la destruction des forêts à travers des concessions gouvernementales d'exploitation à grande échelle: coupes forestières, exploitations minières, extraction de pétrole, plantations et autres activités destructrices.

Le troisième aspect concerne leur savoir-faire. Les peuples indigènes connaissent leur forêt. La preuve en est que, des siècles durant, ils ont réussi à vivre de leur forêt et à satisfaire tous leurs besoins matériels et spirituels moyennant une gestion adaptée. La plupart des pratiques destructrices modernes découlent des pressions externes exercées sur les forêts a conséquence des politiques gouvernementales plutôt que des peuples forestiers eux-mêmes.

Le quatrième aspect, et probablement le plus important quant à l'avenir des forêts, concerne leur conservation. Les peuples des forêts sont les plus intéressés dans leur conservation puisqu'elles assurent leur survie, mais également, font partie intégrale de leur forme de vie, où le respect de la nature est au centre de leur culture. Ils ne constituent pas de simples "parties intéressées" mais des "titulaires de droits" qui, de ce fait, sont les plus enclins à protéger leurs ressources à long terme ainsi que les mieux capacités pour le faire.

Les peuples habitant les forêts sont ainsi le rayon d'espoir pour l'avenir des forêts. Ils ont les droits, ils ont le savoir-faire, et leur survie physique et culturelle dépend de leur correcte conservation. Souvent, ces peuples adaptent leurs connaissances à des réalités changeantes, en concevant des solutions alternatives afin de développer des moyens de vie durables et équitables, éloignées du discours officiel et malheureusement dépourvu de sens sur le "développement durable" que les gouvernements et les transnationales ont vidé de son contenu originel.

Mais le poids de ces peuples n'est pas encore suffisant et ils ont besoin du soutien de toutes les organisations qui travaillent pour les droits de l'homme et la conservation des forêts. Dans la mesure

---

où ils constituent la principale opposition "sur le terrain" face à la destruction des forêts, les peuples des forêts doivent être à l'origine d'alliances mondiales de personnes prêtes à soutenir leur combat. Mais ce soutien ne doit pas être vu dans le sens où ils seraient "assistés" mais en tant qu'effort communautaire destiné à assurer la continuité des formes de vie d'aujourd'hui et de demain de tous les habitants de la Terre.

Les gouvernements auront l'occasion, lors du Sommet de Johannesburg, de renouveler leurs engagements envers la conservation des forêts. Afin de montrer leur volonté politique en ce sens, ils devraient reconnaître explicitement les droits territoriaux des peuples indigènes et des autres peuples traditionnels des forêts, et s'engager à les inclure dans leur législation nationale. Ce serait un premier pas dans la bonne direction et établirait les conditions de base nécessaires à la conservation des forêts. Les gouvernements, se décideront-ils finalement à faire ce qu'il y a à faire et laisseront-ils briller ce rayon d'espoir?